



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2022-110

PUBLIÉ LE 3 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

65-2022-05-02-00001 - arrêté commission titre du séjour du 02 05 2022 (1  
page)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2022-05-02-00001

arrêté commission titre du séjour du 02 05 2022



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°  
portant modification de la composition  
de la commission du titre de séjour des Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

Vu les articles L 432-14 et R 432-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2021 relatif à la composition de la commission du titre de séjour des Hautes-Pyrénées ;

Vu le courriel du 29 avril 2022 désignant M. François POUCHAN, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées membre de la commission du titre de séjour ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2021 est modifié comme suit : la composition de la commission du titre de séjour des Hautes-Pyrénées est fixée comme suit :

- Président : Monsieur Serge SOHIER, Maire de la commune d'Izaux,
- Suppléant : Monsieur Patrick VIGNES, Maire de la commune de Laloubère,
- Membre : Monsieur Gregory FERRA, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ,
- Membre : Monsieur François POUCHAN, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées.

**Article 2** : Les autres articles restent inchangés

**Article 3** : La Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 2 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYANLT

Tél : 05 62 56 65 65  
Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9